



Le Montnéal'ine

BULLETIN Municipal

9^{EME} ÉDITION - JANVIER 2025

<https://www.montreal-ardeche.fr/>

mairie.montreal07@wanadoo.fr

[mairiemontreal07110](https://www.facebook.com/mairiemontreal07110)



Le Mot du Maire



Chers Montréalais et Montréalaises,

Nous voici à la fin d'une année qui a été riche en événements nationalement.

2024 nous a montré avec l'organisation des Jeux Olympiques et la réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris, que la France et les français savent relever les grands défis, les uns par leurs capacités d'organisation et de rassemblement, et les autres par leur générosité et leur savoir technique, savoir qu'il faut préserver à tout prix. L'esprit collectif et convivial qui se sont dégagés de ces deux événements nous ont montré qu'ensemble nous pouvons faire de grandes choses.

Retranscrire cet élan collectif et de partage sur notre commune et un de mes vœux les plus chers. Donner l'envie de se rencontrer, de partager, de construire une ambiance chaleureuse, est un travail de longue haleine que le conseil et moi sommes prêts à relever. Rien ne pourra se faire sans l'adhésion de tous. Vos idées pour réaliser cela sont les bienvenues.

Ce bulletin vous donnera une vision globale de ce qui s'est passé sur la commune ces 6 derniers mois. Les différents projets en cours avancent difficilement, faute aux démarches et à l'inertie de l'administration.

Je vous ferai un point lors des vœux de la nouvelle année **le samedi 18 janvier 2025 à 18h30**.

Vu la conjoncture actuelle, l'incertitude sociale et la difficulté que rencontrent de plus en plus de personnes, la partie de la fiscalité communale ne changera pas pour 2025.

Malgré la baisse des dotations et la difficulté naissante pour obtenir de nouvelles subventions, nous essayerons toujours de vous apporter un maximum de services et de sécurité dans la limite de notre budget.

Je tenais également à remercier toutes les personnes du conseil municipal et le personnel communal qui ont œuvré cette année pour la bonne marche de la commune.

Les fêtes arrivent, je vous souhaite de passer de très bons moments de convivialité et d'amour avec vos familles et amis. Bien entendu, préservez votre santé, pour que nous puissions nous retrouver dès 2025.

Bernard CHANIOL



TRAVAUX DÉCISIONS PROJETS

ASSAINISSEMENT

A partir de janvier 2026 :

■ Lors du conseil municipal du 07 novembre dernier, le conseil municipal, après délibération, a voté POUR le transfert de la compétence assainissement au Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA).



!!! RAPPEL !!!

Les assainissements non collectifs doivent être contrôlés tous les 10 ans. Il est fortement conseillé aux administrés de procéder au contrôle de leur système d'assainissement non collectif avant la transmission de compétence afin de bénéficier des tarifs communaux. Le contrôle assainissement s'effectue par l'agent communal sur rendez-vous à prendre en mairie et sera valide pour 10 ans.

Tarif jusqu'au 31 décembre 2025 : 80€

■ L'Agence de l'Eau a modifié le fonctionnement de facturation de ses redevances. Ainsi la redevance pour « modernisation des réseaux » (0,15€/m³) par une redevance « pour la performance des assainissements collectifs » (0,03€/m³).

URBANISME

■ Dans le cadre du travail de la Communauté des Communes du Val de Ligne pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intracommunautaire (PLUi), un registre de concertation est disponible en mairie afin d'y inscrire vos remarques et demandes.

■ Depuis le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi le 24/11/2024, les instructeurs des demandes d'urbanisme (CU, PC, DR...), de la DDT pour le territoire, mentionneront ou appliqueront le sursis à statuer (pour les demandes sur des parcelles hors futures zones constructibles du PLUi). Les instructeurs seront prévenus après le passage au contrôle de légalité et s'y référeront de façon automatique afin de faire respecter la procédure.

BÂTIMENTS & VOIRIE

■ La commune reste en attente d'un projet présenté par le CAUE07 pour le devenir de la Maison Ladet.

■ Le local commercial quartier Bellevue est libre. Il est possible pour toutes les personnes intéressées pour le louer d'adresser leur projet au secrétariat de mairie afin d'être recontactées par Monsieur le Maire, d'organiser une visite du bâtiment et un temps d'échange pour répondre aux questions.

■ Suite aux constatations de l'organisme CEREMA puis l'étude technique de l'organisme CAPLA, il est primordial d'envisager des travaux sur le Pont de Chadeyron. Un devis a été demandé au Syndicat de Voirie auprès duquel la Commune est engagée à réaliser les travaux dans ce domaine. Afin de pouvoir mener ce projet d'intérêt général, la Commune de Montréal a réalisé des demandes de subvention auprès des instances compétentes. Ces dernières ont émis des recommandations nécessitant la reprise des devis. Plus d'informations dans le prochain bulletin.

SÉCURITÉ

■ Afin d'assurer la sécurité et de ralentir la vitesse, des plateaux ralentisseurs devraient être installés aux entrées du centre bourg et sur la route du Serrou.

■ Un dossier d'agrément a été déposé en Préfecture pour la mise en place de la vidéo protection sur le centre bourg et l'aire de loisirs. Ce projet fera partie des investissements de la Commune pour 2025.

■ Le Plan Communal de Sauvegarde a été validé par la Préfecture.

Ce document regroupe des informations relatives en cas de catastrophes sur la commune avec les personnes ressources à contacter afin d'aider les pompiers et gendarmes et permettre un déroulement efficace et rapide.

Ce document sera consultable en mairie uniquement.

DIVERS

■ Le village se refait une beauté. Après la réalisation du City parc sur l'Aire de Loisirs Claude Rogier qui a du succès auprès des jeunes, maintenant au tour du centre du village de changer les jeux actuels.

Le projet avait pris du retard suite à un 1er avis négatif des Architectes des Bâtiments de France sur le choix de la couleur de la structure initiale mais les jeux arriveront début 2025!

Le SIVTA a préparé le sol pour que la structure adaptée aux plus jeunes enfants soit posée.

Suite à cela, le jeu commandé initialement prendra place sur l'Aire de Loisirs Claude ROGIER afin que les plus petits puissent en profiter

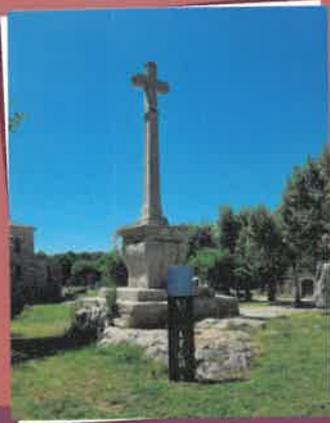
■ Un portique de limitation de hauteur d'accès sera mis en place à l'entrée de l'Aire de loisirs Claude Rogier.

■ Le règlement du cimetière a été étudié en Commission afin de préciser certains éléments dont les modalités de droit d'acquisition d'une concession. Il est consultable en mairie.

VOLET SOCIAL

La commission Actions Sociales de la Mairie se tient à votre disposition pour toute demande.

Tous les types de documents sont disponibles à l'accueil de la mairie, une aide technique est aussi possible pour l'instruction de vos dossiers



PARCOURS PATRIMOINE

Le parcours historique de Montréal s'apprête à vous accueillir au printemps.
Le Village écrit ses souvenirs,
Pour ne pas oublier la richesse de son passé
Les pierres nobles et si belles sont restées debout
Mais leurs histoires s'amenuisaient avec le temps
Elles resteront désormais figées
Sur l'acier des totems prévus à cet effet.

N'oubliez pas de nous suivre sur Illiwap :

Suivez l'actualité de la commune en téléchargeant cette application gratuite qui diffuse toutes les informations. Pensez à la mettre à jour régulièrement.

MARCHÉ ESTIVAL



Comme chaque été le marché des producteurs et créateurs locaux a rencontré un grand succès.

Cette année, il a fêté ses 5 ans !

Pour l'occasion, un pot a été servi lors du dernier marché et a été apprécié par tous pour clôturer cette saison !

Merci pour la fidélité de nos exposants et des chanteurs se produisant.



MONTREALAISE DE PETANQUE

Les pétanqueurs(es) ont organisé la 4^{ème} édition du concours de pétanque le 24 septembre, bonne ambiance et convivialité étaient au rendez-vous. Journée ouverte à tous, petits et grands, amateurs et confirmés. 12 doublettes ont participé cette année. Finalistes Messieurs Borni et Roux gagnants contre Messieurs Perez et Prévot



MARCHÉ AUTOMNAL, CASTAGNADE



4^{ème} édition pour la **Fête de l'automne** le samedi 19 octobre.

Montréalais et visiteurs ont pu apprécier la dégustation des châtaignes rôties offerte par le Club Cultures et Loisirs, la présence de producteurs et créateurs locaux, la venue des vieilles voitures du club « Les Vieux Boulons », et la déambulation de Javotte & Vince avec leur Orgue de Barbarie...

Les balades à poneys de « L'Ecurie des Lauzières » offertes par le Club Cultures et Loisirs ont ravi les plus jeunes.



106ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918



Les habitants de Montréal se sont regroupés autour du monument aux morts pour écouter le message de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées et des Anciens combattants et de Monsieur Jean-Louis THIÉRIOT, ministre délégué auprès du ministre des Armées et des Anciens combattants...

« Honorer leur mémoire, c'est écouter ce qu'ils nous disent encore aujourd'hui. Ils nous laissent un devoir de gratitude, de lucidité et d'espérance... »

C'est pourquoi, réunis au pied du monument aux morts, élus, anciens combattants de toutes les générations du feu, enfants des écoles, nous ne sommes pas seulement la garde des morts, nous sommes d'abord les sentinelles des vivants. »

Les enfants ont déposé une fleur en souvenirs de ceux qui « sont morts pour la France ».

Décorons notre village

Samedi 25 novembre, l'après-midi a regroupé petits et grands autour de différents ateliers de peinture, décoration de sapins et pour clôturer ce moment un délicieux goûter a été partagé entre tous ! Chaque enfant est reparti avec un sachet de gourmandises ! Vous pouvez désormais admirer de nombreuses décorations. Merci les lutins !



Samedi 14 décembre, nos aînés se sont réunis autour d'un repas copieux, chantant et dansant ! Chacun a apprécié ce moment convivial. Des colis ont été distribués aux montréalais hospitalisés ainsi qu'aux personnes de 80 ans et plus absents au repas et contraints de rester chez eux.

100 ANS !

100 Ans

André LADET, fidèle à son village natal, issu d'une famille d'épiciers et de bistroquets, a fêté ses 100 ans le 29 octobre dernier à l'Ehpad Rocher-Largentière.

Etat Civil

DÉCÈS :

- Serge CHARBONNIER le 21/06/2024, route de Largentière
- Jean SEREY le 26/08/2024, Route de Laurac
- Claude GRENIER le 06/12/2024 à Alès, Route de Sanilhac

MARIAGE :

- Philippe LEYVASTRE et Sandra WAGON, le 14/09/2024, Chemin des Pins

NAISSANCES :

- Loïs MERLIN KRASOUSKY, né le 27/01/2024 – Route de Chadeyron
- Baptiste LABRANGE, né le 24/09/2024 – Rue de la Tour

Le Mot des ASSOCIATIONS

Les différentes associations de la commune ont repris leurs activités en septembre. N'hésitez pas à les rejoindre sportivement ou bénévolement !

Le Mot du Club Culture & Loisirs :

Marché de Noël 2024

- Les prochaines manifestations organisées par le Club Culture et Loisirs :
- le loto du dimanche 9 février 2025 avec de très beaux lots,
 - la grande fête de l'été avec le feu d'artifice samedi 26 juillet,
 - projet de belote : date à confirmer.



Save the date

À MONTREAL (07)

25
MAI
2025



ROF

RAID O FEMININ
RAID O FAMILLE

VTT - TRAIL - COURSE D'ORIENTATION

RAIDLINK'S 07

Ardèche
LE DÉPARTEMENT
Melvita

Nouvelle asso !

Une association pourrait voir le jour pour proposer des événements destinés à tous les montréalais, quel que soit leur âge : concerts, expositions, journées jeux, etc. (en complément du Club Culture et Loisirs qui œuvre déjà pour les principaux rendez-vous du village). Une réunion d'échange et d'informations se tiendra le samedi 22 février (salle de réunion) à 11h00 pour présenter les objectifs de l'association, accueillir toutes les personnes intéressées par ce projet et choisir le nom de cette association.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CHANGEMENT D'HORAIRE D'OUVERTURE

A compter de janvier, la bibliothèque sera ouverte :

- Les 1er, 3ème et 5ème mercredi du mois de 17 h à 19 h
- Tous les samedis de 10 h à 12 h.

Vous trouverez une salle jeunesse (avec des BD, mangas, romans jeunesse, albums et documentaires) ainsi qu'une salle pour les plus grands (avec romans policiers, du terroir, du fond régional, en anglais, de la rentrée littéraire, caractères normaux ou gros caractères).

Les livres sont achetés par la Municipalité ou prêtés par la Médiathèque départementale de l'Ardèche.

Adhésion : 10 euros par an et par famille



Contre les incendies :



La Commune de Montréal propose toujours des pièges contre les frelons asiatiques en Mairie. Venez avec votre bouteille (et utilisez la cloche de fermeture déjà fournie une année antérieure, ou demandez-en une nouvelle) pour que nous vous fournissions l'attractif (remplacement tous les mois pendant 3 mois).

Avant le printemps et en automne, c'est là qu'il est important de poser des pièges ! Certes, le nombre de frelons attrapés est moins important mais le nombre de reines en déplacement est lui très intéressant. Ce sont elles qui sont visées par ces pièges.

Pour rappel, une Reine peut pondre jusqu'à 2000 œufs par saison !

Contre les chenilles processionnaires :



Si leurs effets indésirables ne sont plus à prouver, les techniques de piégeage restent parfois floues. La solution la plus probante jusqu'à présent reste la collerette à installer autour du tronc des arbres envahis de cocons.

C'est dès la fin de l'hiver qu'il faut agir ! N'hésitez pas à anticiper en vous procurant vos pièges auprès de magasins et coopératives agricoles.

Site internet de référence :
chenille-risque.info

RECENSEMENT CITOYEN DES JEUNES DÈS 16 ANS

Tous les enfants dès leur 16 ans (et dans les 2 mois suivant leur anniversaire) doivent venir en mairie se faire recenser afin de procéder à leur journée d'appel. Sans cela, impossible de s'inscrire aux examens (baccalauréat, permis de conduire, CAP, etc.). Et si vous avez oublié, RDV en mairie dès que possible pour régulariser cela !

Le jeune recensé doit se présenter en mairie avec sa carte d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile au nom d'un de ses parents. Une attestation provisoire lui sera fournie en attendant la réalisation de la journée d'appel. Veillez d'ailleurs à ne jamais fournir l'original et ne transmettre que des copies car ce document ne peut pas être réédité.



À L'ATTAQUE !



De nombreux documents sont disponibles sur le site du Gouvernement maintenant pour vous guider dans vos obligations légales de débroussaillage, élagage, abattage d'arbres et d'entretien de vos parcelles arborées en général.

N'hésitez donc pas à consulter le site
jedebroussaille.gouv.fr
ou à nous questionner en mairie.

Contre les frelons :



NUMÉROS UTILES EN CAS D'URGENCE

Information Coronavirus Covid-19 : **0 800 130 000**

SAMU : **15** / Police Secours : **17** / Pompiers : **18**

Urgences sanitaires : **112**

Urgences personnes sourdes et malentendantes :
114

Centre Antipoison : **04.72.11.69.11**

Urgence sociale (Samu social) : **115**

Urgence sociale (Enfance maltraitée) : **119**

Permanence des soins ambulatoires : **116 117**

Alerte Attentat – Alerte Enlèvement : **197**

Violences Femmes : **3919**

Gendarmerie Largentière : **04.75.39.12.01**

Préfecture de l'Ardèche : **04.75.64.03.39**

Conseil Départemental : **04.75.66.77.97**

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : DP

• > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre

aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : aucune formalité si pas de modifica-

tion de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : DP

• > 20 m² : PC

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

**CREATION FENÊTRE ET
CHANGEMENT DE MENUISERIES
EXTÉRIEURES :** DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED
(BÉTON OU BOIS)**

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle

que soit la surface : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou

< 5 m² : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes

< 20 m² : DP

• Surélevée et/ou avec fondations profondes >

20 m² : PC

GARAGE

• < 5 m² : aucune formalité

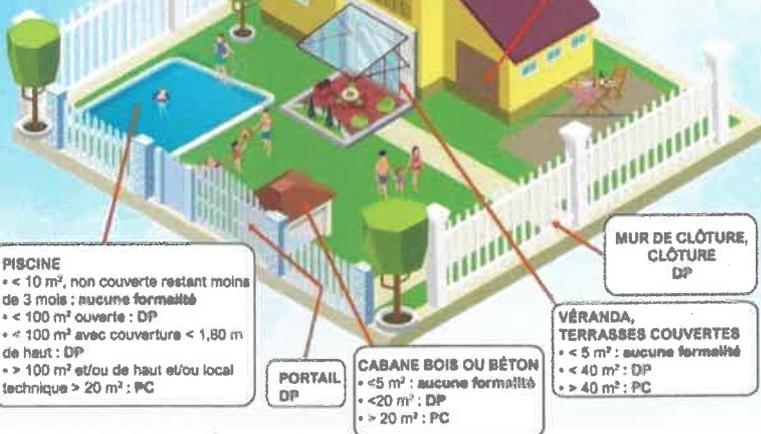
• < 20 m² : DP

• > 20 m² : PC

• Transformation de garage en

habitat quelle que soit la

superficie : DP



PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins

de 3 mois : aucune formalité

• < 100 m² ouverte : DP

• < 100 m² avec couverture < 1,50 m

de haut : DP

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local

technique > 20 m² : PC

PORTAIL

DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : DP

• > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE

DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : aucune formalité

• < 40 m² : DP

• > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser

les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr



MAIRIE 42, impasse de la Mairie

07110 MONTREAL -

Tél 04 75 39 11 70

Pour rappel, retrouvez les comptes-rendus conseils municipaux sur le site internet de la mairie.

OUVERTURE

Le lundi et vendredi : 09h à 13h

Mardi et Jeudi : 13h à 17h.

Le Maire vous accueille sur rendez-vous.



DÉCHETTERIE de Largentière :

Du lundi au vendredi: 13h30 – 16h15

Samedi: 9h00 – 11h45



BIBLIOTHÈQUE

A compter de janvier, la bibliothèque sera ouverte :

Les 1er, 3ème et 5ème mercredi du mois de 17 h à 19 h

Tous les samedis de 10 h à 12 h.